Image not found or type unknown

Envoi de mail valide t il un contrat de vente

Par **teq27**, le **08/01/2015** à **17:47**

bonjour,

nous sommes une société privée , nous avons eu a faire a une société de téléphonie pour laquelle nous avons envoyé un accord de principe par mail pour un contrat de location de standard téléphonique.
nous n'avons en aucun cas signé de bon commande ni même signé les conditions général de vente.
celui ci demande des indemnités pour la renonciation du contrat.

ma question est ce que le mail envoyer au vendeur fait office de contrat sachant que nous n'avons rien signé.

cordialement

Mr desfresne

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés